



LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS ET DES ÉLUS

Intégrer les principes et les règles de la protection fonctionnelle, instruire et gérer des demandes

Les agents publics et les élus bénéficient à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions d'une protection octroyée et organisée par la collectivité dont ils dépendent, laquelle fait l'objet d'un encadrement législatif, réglementaire et jurisprudentiel en constante évolution.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

BEST-OF

DIST.

Ref. : 8976337

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 835 € HT

Repas inclus

Code Dokelio : 54706

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

À distance

21 sept. 2023

- 21/09/2023 09:00 --> 21/09/2023 17:30 à À distance

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence encadrant la protection fonctionnelle
- Sécuriser sur un plan juridique les situations à risque
- Instruire une demande de protection fonctionnelle jusqu'à son terme

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables des ressources humaines

Responsables de services

Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des demandes formulées par les agents et les élus

PRÉREQUIS

Connaissances en droit de la fonction publique

COMPÉTENCES ACQUISES

Instruire et gérer les demandes de protection fonctionnelle en sécurisant ses décisions sur un plan juridique et financier

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont

Présentiel

E-quiz aval

PROGRAMME

La protection fonctionnelle des agents publics et des élus

Définir ce qu'est la protection fonctionnelle

- Connaître le fondement juridique et l'utilité de la protection fonctionnelle
- Lister les personnels pouvant bénéficier de la protection fonctionnelle
- S'intéresser à la protection fonctionnelle des élus locaux

Mise en situation : identification des différents cas où la protection fonctionnelle peut s'appliquer

Identifier dans quel cas accorder ou refuser la protection fonctionnelle

- Cerner les cas d'ouverture de la protection fonctionnelle : qu'est-ce qu'une « attaque » ?
Qu'est-ce qu'une mise en cause pénale ?



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032



- Connaître les conditions liées à la victime
- Rester vigilant à la limite de la protection fonctionnelle : la faute personnelle
- Gérer les situations de harcèlement moral

Mesurer la portée de la protection fonctionnelle

- Définir la marge de manœuvre dont dispose les employeurs publics dans la mise en œuvre de la protection fonctionnelle
- Couvrir les frais de justice : limites de la prise en charge financière d'une mesure de protection fonctionnelle
- Prendre en charge les condamnations civiles

Instruire et gérer une demande de protection fonctionnelle

- Refuser la protection fonctionnelle est-il soumis à une procédure préalable particulière ?
- Identifier l'organe compétent pour accorder le bénéfice de la protection
- Accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle
- Gérer les relations avec le conseil du bénéficiaire

Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

INTERVENANTS

Jean-François MORANT

Avocat Associé

Jean-François MORANT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accessibilité aux personnes en situation de handicap 